

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du **contrat souscrit à distance**.

A l'attention du SERVICE CLIENTS CANAL+ :

Par E-mail :

Par courrier, à l'adresse suivante :

- Pour l'Océan Indien : CONTACT@REUNION.CANAL-PLUS.COM

6 RUE RENE DEMARNE - TECHNOPOLE 97490 SAINTE-CLOTILDE

- Pour les Antilles-Guyane : CONTACT@CARAIBES.CANAL-PLUS.COM

IMMEUBLE CANAL MEDIA - ZAC DE MOUDONG CENTRE - 97122 BAIE-MAHAULT

Je vous notifie par la présente, ma rétractation du contrat portant sur vente du bien ou pour la prestation de service suivante :

Souscrit le : et/ou reçu le :

Nom, Prénom du consommateur

Adresse du consommateur (No., Rue, CP, Ville)

No. d'Abonné

Signature du consommateur
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

SIGNATURE DU CONSOMMATEUR

Date / /

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le lendemain du jour de la conclusion du contrat ou de la réception des Equipements CANAL+ dans le cadre d'un abonnement avec des Equipements CANAL+.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, ou courrier électronique) à :

- contact@reunion.canal-plus.com ou au 6 RUE RENE DEMARNE - TECHNOPOLE 97490 SAINTE-CLOTILDE pour l'Océan Indien ;

- contact@caraibes.canal-plus.com ou à l'IMMEUBLE CANAL MEDIA - TSA 31007 - 97195 BAIE-MAHAULT pour les Antilles-Guyane.

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez également exercer votre droit de rétractation en ligne sur canalplus.com. Si vous utilisez cette fonctionnalité en ligne, nous vous enverrons, sans retard excessif, un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel), y compris son contenu ainsi que la date et l'heure de sa soumission. Contact téléphonique : 10.57

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

EFFETS DE RETRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements recus de vous sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Les paragraphes suivants sont applicables si votre abonnement comprend la mise à disposition d'Equipements CANAL+ :

Lorsque vous exercez votre droit de rétractation, cela entraîne pour vous des obligations de renvoi ou de restitution des Equipements CANAL+ en parfait état de fonctionnement, sans retard excessif et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours suivant votre décision de rétractation.

Vous devrez rendre les Equipements CANAL+ en CANAL+ Store ou les renvoyer sans retard excessif et, en tout état de cause, dans le délai de 14 (quatorze) jours visé ci-dessus aux adresses suivantes :

- 6 RUE RENE DEMARNE - TECHNOPOLE 97490 SAINTE-CLOTILDE pour l'Océan Indien ;

- ou IMMEUBLE CANAL MEDIA - TSA 31007 - 97195 BAIE-MAHAULT pour les Antilles-Guyane.

Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez les biens avant l'expiration du délai de 14 (quatorze) jours.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi des Equipements CANAL+. Ces frais sont estimés à un maximum d'environ 20 (vingt) euros.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du matériel.

